

LIASSE FISCALE

AGREEMENT DGFIP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N°2050 2014

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * [1] 2	
Adresse de l'entreprise 198 allée de Provence Prato II 84210 PERNES LES FONTAINES		Durée de l'exercice précédent * [1] 2	
Numéro SIRET* 3 8 8 2 5 7 7 5 0 0 0 0 3 3		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, [3] 1 1 2 2 0 1 3	N-1 [3] 1 1 2 2 0 1 2
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours		AV	AW
Avances et acomptes		AX	AY
IMMobilisations corporelles	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
IMMobilisations financières (2)	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valuers mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
Divers	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Stocks :	
			Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

AGREEMENT DGFiP C5114.10006

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N°2051 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise	SARL MG IMPRIMERIE	Néant <input type="checkbox"/> *	
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.000.000....)	DA	100 000	100 000
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
		Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
		Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
		Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	459 605	423 797
		Report à nouveau	DH		
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 523	35 808
		Subventions d'investissement	DJ		
		Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	586 128	569 605
		Autres fonds propres	DM		
		Produit des émissions de titres participatifs	DN		
		Avances conditionnées	DO		
		TOTAL (II)	DP		
		Provisions pour risques	DQ		25 000
		Provisions pour charges	DR		25 000
		TOTAL (III)	DS		
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	PT			
	Autres emprunts obligataires	DU	223 984	170 381	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	18 488	3 492	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	70 498	68 214	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	70 285	88 126	
	Dettes fiscales et sociales	DZ			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA			
	Autres dettes	EB			
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	383 255	330 213
	TOTAL (IV)	ED			
	Ecarts de conversion passif * (V)	EE	969 383	924 818	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	IC			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF			
		EG	309 524	197 019	
	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREEMENT DGFiP C5114.10006

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N°2052 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

3

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB		FC					
	Production vendue	FD	FE	17 221	FF	555 116				
	biens*					662 054				
	services*	FG	FH		FL	378 400				
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	17 221		429 856				
	Production stockée*				FM					
	Production immobilisée*				FN					
	Subventions d'exploitation				FO	1 000				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	26 300				
	Autres produits (1) (11)				FQ	24				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	960 840				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS					
	Variation de stock (marchandises)*				FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	211 014				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	1 132				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	238 744				
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	10 721				
	Salaires et traitements*				FY	288 314				
	Charges sociales (10)				FZ	116 002				
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements*		GA	71 538				
			- dotations aux provisions		GB					
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	25 000				
	Autres charges (12)				GE	3				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	937 465				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GG	23 375				
	opérations en cours				GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI					
	Produits financiers de participations (5)				GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM					
	Définitions positives de change				GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO					
	Total des produits financiers (V)				GP					
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	7 483				
	Définitions négatives de change				GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT					
	Total des charges financières (VI)				GU	7 483				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										
SAGE Experts-comptables janvier 2014 : Etat préparatoire.	(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.									
					GV	(7 483)				
					GW	15 892				
						44 998				

AGREEMENT DGFIP C5114.10006

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N°2053 2014

4

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREEMENT DGFIP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054 2014

Désignation de l'entreprise		SARL MG IMPRIMERIE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ	Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	86 445	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					TOTAL III		LN	782 928	LO		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		TOTAL I		CZ		KH		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		TOTAL II				KK		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions					TOTAL III		LN	782 928	LO		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					TOTAL IV				KQ		KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers*					TOTAL I		CZ	621 927	KT		KX	
	Matériel de transport*					TOTAL II				KW		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					TOTAL III		LN	99 144	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers*					TOTAL IV				LE		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					TOTAL I		LN	61 856	LI		LJ	
	Avances et acomptes					TOTAL II				LL		LM	
FINANCIÈRES	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					TOTAL III		LN	782 928	LO		LP	
	Participations évaluées par mise en équivalence					TOTAL IV				8G		8T	
	Autres participations					TOTAL I		LN	872 556	LO		8W	
	Autres titres immobilisés					TOTAL II				8U		IR	
	Prêts et autres immobilisations financières					TOTAL III		LN	3 183	IU		IV	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					TOTAL IV				8Q		LS	
	TOTAL FINANCIER (I + II + III + IV)					TOTAL I		LN	3 183	LR		OJ	
	TOTAL FINANCIER (I + II + III + IV)					TOTAL II				ØG		204 021	
CORPORELLES	CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		LN		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I			par virement de poste à poste				3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LN		DØ		D7	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL III			TOTAL IV				LV	LW	IX	
	Terrains					TOTAL I		LN	1 927	LY		I.Z	
	Constructions	Sur sol propre	IQ			TOTAL II				MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR			TOTAL III				MD	ME	MF	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					TOTAL IV		LN	79 339	MJ	MK	MI	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU			TOTAL I				MM	MN	ML	
		Matériel de transport	IV			TOTAL II				MP	MQ	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW			TOTAL III		LN	106 724	MS	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX			TOTAL IV				MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours					TOTAL I		LN	79 339	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes					TOTAL II				ND	NE	NF	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					TOTAL III		LN	903 909	NG	NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					TOTAL IV				ØU	M7	ØW	
	Autres participations					TOTAL I		LN	3 000	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés					TOTAL II				2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					TOTAL III		LN	3 883	2E	2F	2G	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					TOTAL IV				NJ	NK	2H	
	TOTAL FINANCIER (I + II + III + IV)					TOTAL I		LN	82 339	ØK	ØL	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREEMENT DGFiP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2014

D.G.F.I.P N° 2054bis

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIENéant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice			
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	=
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	=
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit inclus dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AGREMENT DGFIP C5114.10006

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SARL MG IMPRIMERIE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMobilisations amortissables			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I CY			EL			EM			EN			
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II PE			PF			PG			PH		26 990	
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions		Sur sol propre	PM			PN			PO			PQ			
		Sur sol d'autrui	PR			PS			PT			PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC		356 169	
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD			QE			QF			QG		61 856	
		Matériel de transport	QH			QL			QJ			QK			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL			QM			QN			QO		94 018	
		Emballages récupérables et divers	QP			QR			QS			QT			
TOTAL III			QU			QV			QW			QX		512 043	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QN			QP			QQ			QR		539 033	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6								
TOTAL I															
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1								
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8								
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6								
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4								
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2								
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9								
Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7								
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5								
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3								
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1								
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8								
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO								
TOTAL IV															
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV								
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU) NY		Total général non ventilé (NW - NY) NZ										
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREEMENT DGFiP C5114 .10006

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N°2056 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL MG IMPRIMERIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	25 000	EP	EQ
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	25 000	TV	TW
	sur immobilisations	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
		6N	6P	6R	6S
	Sur stocks et en cours	6T	6U	6V	6W
	Sur comptes clients	6X	6Y	6Z	7A
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL III	7C	25 000	UB	UC
Dont dotations et reprises	TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)	UE		UF	25 000
	– d'exploitation	UG		UH	
		UJ		UK	
	Dotations et reprises				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévu par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

AGREMENT DGFiP C5114.10006

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
		1	2	3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	3 700	UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	183	UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients doutueux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	226 834	226 834			
	Crédit représentatif de titres (Provision pour dépréciation prétés ou remis en garantie * antérieurement constituée *)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 229	3 229			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	15 438	15 438			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	31 734	31 734			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTaux		281 118	VU	277 235	VV	
RENOVIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	3 700			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	3 000			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
				1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	223 984	150 253	67 768		5 964
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	70 498	70 498			
Personnel et comptes rattachés		8C	24 871	24 871			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	40 716	40 716			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 250	1 250			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 448	3 448			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		V1	18 488	18 488			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTaux		VY	383 255	VZ	309 524	67 768	5 964
RENOVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	100 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	46 554	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

AGREEMENT DGFiP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2014

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE						Néant <input type="checkbox"/> *	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IIR)	de l'exploitant ou des associés					
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 493	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI*						
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	— Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
TOTAL I							
II. DÉDUCTIONS							
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) — imposées au taux de 0 % — imposées au taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
	Majoration d'amortissement*						
	Abattement sur le bénéfice et exonération* (art. 44 quater)	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sixies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité (art. 44 undies)			Société investissements immobiliers cotées (art. 209C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	QV		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C	OT	Crédence dégagée par le report en arrière de déficit	Z	1 580)	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI	9 207
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XN	9 207
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

SARL MG IMPRIMERIE

DGFIP 2058 A 2014
Extension

ACCORD DGFIP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B 2014

Désignation de l'entreprise SARL MG IMPRIMERIE		Néant <input type="checkbox"/> *		
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5			
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6			
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK			
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 393		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al, 2 du CGI*	ZV	ZW		
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y		
	8Z	9A		
	9B	9C		
Provisions pour dépréciation *	9D	9E		
	9F	9G		
	9H	9J		
Charges à payer				
C3S	9K	1 493	9L	1 676
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	1 493	YO	1 676
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI		ligne WU	

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	780	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

AGREEMENT DGFIP C5114.10006

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL MG IMPRIMERIE				Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	35 808		- Autres réserves	ZD	35 808		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE			
	TOTAL I	ØF	35 808		Autres répartitions	ZF			
					Report à nouveau	ZG			
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)							TOTAL II	ZH	
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)									
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :	Exercice N - 1 :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS				
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance				YT	90 037	106 950		
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	24 000	24 000		
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU				
IMPOSTS ET TAXES	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	13 894	16 183		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtaages				YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	110 813	109 064		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	238 744	256 196	
T.V.A.	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	2 408	2 383		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	8 313	9 403		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	10 721	11 786		
DIVERS	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	103 070	128 922		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	75 972	75 996		
	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*				ØB	258 860			
RÉGIME DE GROUPE*	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS				
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)				YP	10	11		
	— Effectif affecté à l'activité artisanale				RL				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé *	XP							
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			— Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
					JK	Plus-values à 15 %	JL		
					JM	Plus-values à 19 %	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			JN	Plus-values à 15 %	JO		
					JP	Plus-values à 19 %	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	J			

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

ACCORD DGFIP C5114.10006

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE		Néant <input type="checkbox"/> *			
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE					
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
1 MATERIEL	79 339			79 339	
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *		
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		Plus-value taxables à 19 % (1)
⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑭					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑮					
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑯					
	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

SAGE Experts-comptables janvier 2014 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AGREEMENT DGFiP C5114.10006

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

Néant *

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies 1^{er} et 1^{er} quater CGI</i>)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies 1^{er} et 1^{er} quater du CGI</i>)				
	N - 4				
	N - 5				
	(à préciser) au titre de :				
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

ACCORD DGFIP C5114.10006

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

Néant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ①*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ①*.	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREEMENT DGFIP C5114.10006

(15)

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D 2014

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :	SARL MG IMPRIMERIE	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
-------------------------------	--------------------	---------------------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	6					
TOTAL (lignes 4 et 5)	7					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)						

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREEMENT DGFiP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N°2059-E 2014

Désignation de l'entreprise :	SARL MG IMPRIMERIE	Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012013	et clos le : 31122013	Durée en nombre de mois 1 2
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	555 116
Production vendue - Services	OC	378 400
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	1 000
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	24
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrees sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL 1 OM	934 540
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	211 014
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	1 132
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	214 744
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
	TOTAL 2 OJ	426 890
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137 507 650
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1329 et la 1330-CVAE)		117 507 650
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREEMENT DGFiP C5114.10006

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F 2014

(1)
Néant *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXERCICE CLOS LE	31122013	N° SIRET	3 8 8 2 5 7 7 5 0 0 0 0 3 3		
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MG IMPRIMERIE					
ADRESSE (voie)	198 allée de Provence Prato II				
CODE POSTAL	84210	VILLE	PERNES LES FONTAINES		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme	Nom patronymique	BESANCON	Prénom(s)	SOPHIE		
Nom marital	DELAY	% de détention	80,00	Nb de parts ou actions	800	
Naissance:	Date 09/12/1961	N° Département	69	Commune	LYON	Pays
Adresse :	N° CHEMIN SAINT ROCH	Voie	CARPENTRAS			
	Code Postal 84200	Commune		Pays		
Titre (2) M	Nom patronymique	MOUTTE	Prénom(s)	GERARD		
Nom marital		% de détention	20,00	Nb de parts ou actions	200	
Naissance:	Date 27/05/1955	N° Département	84	Commune	CARPENTRAS	Pays
Adresse :	N° LOTISSEMENT LES FLORETS	Voie				
	Code Postal 84170	Commune	MONTEUX	Pays		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

AGREEMENT DGFIP C5114.10006

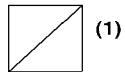
(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2014

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1)
Néant *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXERCICE CLOS LE

31122013

N° SIRET 3 | 8 | 8 | 2 | 5 | 7 | 7 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MG IMPRIMERIE

ADRESSE (voie)

198 allée de Provence Prato II

CODE POSTAL

84210

VILLE

PERNES LES FONTAINES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

N° 11084 * 15	Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)	 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ REPUBLIQUE FRANÇAISE	N° 2065-SD (2014)
Direction Générale des Finances Publiques		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	
Exercice ouvert le 01/01/2013 et clos le 31/12/2013		Timbre à date du service	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Régime simplifié d'imposition <input type="checkbox"/> Régime réel normal
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		Adresse du siège social :	
SARL MG IMPRIMERIE Identification du destinataire 198 allée de Provence Prato II 84210 PERNES LES FONTAINES 3 8 8 2 5 7 7 5 0 0 0 0 3 3 N° SIRET			
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement : le téléphone:		Activités exercées (souligner l'activité principale) : IMPRIMERIE Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)			
<ul style="list-style-type: none"> - Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère. 			
N° SIRET <input type="text"/>			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal ①	Bénéfice imposable au taux de 33,13 % <input type="text"/>	Bénéfice imposable au taux de 15 % <input type="text"/> 9 207	Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B) <input type="text"/>
2 Plus-values ②	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % <input type="text"/>	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1) <input type="text"/>	
Plus-values à long terme imposables au taux de 19% <input type="text"/>	Autres plus-values imposables au taux de 19% <input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables au taux de 0% <input type="text"/>	Plus-values exonérées art. 238 quindecies <input type="text"/>
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15% <input type="text"/>	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférant aux primes de remboursement 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 <input type="text"/>			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % <input type="text"/>			
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télé déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".			
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Nom, adresse, téléphone, télécopie :		À PERNES LES FONTAINES le 15/05/2014 Signature et qualité du déclarant DELAY SOPHIE GERANTE	
- Professionnel de l'expertise comptable : SARL VERAN & ASSOCIES 298 rue du Bon Vent 84140 Montfavet 0490891614 - Conseil : - CGA : - N° d'agrément du CGA <input type="text"/>			

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
(2014)

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 1		Payés par la société elle-même		a						
		Payées par un établissement chargé du service des titres		b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 2				c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus 3 (A préciser par nature sur les lignes e à h)					e					
					f					
					g					
					h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI 4				i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI				j						
Montant des revenus répartis 5				total (a à h)						
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (cf. notice de la déclaration n°2065)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	Montant des sommes versées :					
1	2	3	4	5	6	7	8			
SOPHIE DELAY	800	2013	36 000							
CHEMIN SAINT ROCH CARPENTRAS 84200										
GERARD MOUTTE	200	2013	31 978							
LOTISSEMENT LES FLORETS 84170 MONTEUX										
H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME (cf. notice de la déclaration n°2065)										
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation							
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée		Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée			Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)		
I DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés a				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtauges b				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
				MVLT réalisée au cours de l'exercice						
				MVLT restant à reporter						

AGREEMENT DGFIP C5114.12003



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2014)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2013 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL MG IMPRIMERIE
Adresse 198 allée de Provence Prato II 84210 PERNES LES FONTAINES

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** TOTAUX								

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨		
- de l'exercice . 2013 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice . 2013 . . ⑩	9 207
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	40 971
Nom et qualité du signataire		À PERNES LES FONTAINES, le 15052014	
Signature,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT